

M. FRANÇOIS SAILLANT :

770 C'est la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

775 Eh bien, c'est là-dessus que nous allons nous quitter. Ça va, mes deux collègues? Merci beaucoup pour votre intervention devant nous. C'était très apprécié. Alors nous allons prendre une courte pause et pour accueillir nos deux prochains intervenants.

780 Alors nous reprenons nos travaux avec deux représentantes de la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, à qui je vais demander de se présenter, s'il vous plaît?

Mme ALEXANDRA TANGUAY, chargée de concertation, CDC Centre-Sud :

785 Oui, bonjour, merci tout d'abord de nous recevoir et d'écouter notre présentation, c'est très apprécié.

790 En fait, nous, on représente la Corporation de développement communautaire, la CDC Centre-Sud, qui est un regroupement multisectoriel de 80 organismes communautaires qui desservent la population du territoire du Centre-Sud. On soutient, concerte et mobilise les partenaires locaux pour développer un quartier solidaire et inclusif.

795 Je m'appelle Alexandra, je suis chargée de concertation à la CDC Centre-Sud. Je travaille principalement sur les dossiers de mixité sociale et de cohabitation. En plus d'avoir une dizaine d'années en tant qu'intervenante dans les milieux communautaires, surtout en jeunesse, avec des jeunes qui ont une situation d'itinérance, auparavant.

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR, chargée de concertation, CDC Centre-Sud :

800

Et moi je m'appelle Eléonord, je suis aussi chargée de concertation à la CDC Centre-Sud depuis deux ans, je travaille aussi avec Alexandra sur les dossiers de cohabitation et de mixité sociale. J'ai aussi une formation en action collective, en travail social, puis je m'intéresse entre autres aux relations entre le territoire puis les identités, dans le cadre de ma maîtrise.

805

Pour commencer, je vais vous présenter un peu le quartier où on travaille, le Centre-Sud, où on se trouve aujourd'hui, d'ailleurs. D'origine ouvrière, le Centre-Sud s'est construit autour de ses mouvements militants et communautaires. Fort de cette mobilisation populaire, puis pour répondre au contexte économique qui était difficile déjà à l'époque, plusieurs organismes communautaires sont nés dans les années 1970. D'ailleurs, plusieurs sont encore actifs dans le quartier aujourd'hui.

810

Puis aujourd'hui, les crises sociales telles que la crise du logement, de la hausse du coût de la vie et des surdoses ont des impacts difficiles sur notre quartier. Heureusement, on a une trentaine d'organismes communautaires qui travaillent avec les personnes en situation d'itinérance ou les personnes qui vivent des enjeux de toxicomanie pour répondre aux crises, aux conséquences des crises sociales.

815

Mais ces organismes-là sont parfois à bout de souffle, parce que les ressources manquent pour accomplir pleinement leur mission. Malgré leur expertise, leur engagement, ils peinent à répondre aux besoins qui sont grandissants. Puis la société bénéficie énormément de leur travail parce qu'ils vont pallier des lacunes des services publics.

820

Mais ils ne sont pas assez reconnus. Au lieu d'appuyer leur travail, on voit émerger une tendance qui est inquiétante, celle de la privatisation de la gestion de la crise de cohabitation. Puis on doit réagir.

825

C'est essentiel de reconnaître l'autonomie, puis l'expertise des organismes communautaires. Ces derniers connaissent le terrain, comprennent les enjeux et ont des

830 compétences qui sont nécessaires pour agir efficacement. C'est pour ça que le financement du milieu communautaire doit être priorisé et réalloué aux organismes qui sont déjà engagés sur le terrain.

835 C'est pour ça qu'on recommande que la Ville de Montréal reconnaisse les organismes communautaires comme faisant partie de la solution aux crises de l'itinérance, du logement et des surdoses. Cette reconnaissance-là ne doit pas seulement être symbolique, elle doit dépasser les stratégies de communication puis se matérialiser sur le terrain. Cet appui-là peut, entre autres, se faire par une priorisation de l'expertise du communautaire lorsqu'il est question d'intervention sociale plutôt que de l'expertise du privé.

840

Mme ALEXANDRA TANGUAY :

845 Dans les derniers mois, plusieurs de nos organismes communautaires membres nous ont demandé de les soutenir dans leurs liens, les relations avec le quartier. En effet, l'augmentation de la vulnérabilité des populations, puis la méconnaissance des actions du milieu communautaire donne lieu à des tensions puis des frustrations qui sont croissantes.

850 Dans ce contexte, l'espace public, au lieu d'être un lieu de rencontre et de cohésion, devient trop souvent un terrain de friction. La CDC Centre-Sud ne peut pas être la seule à soutenir les organismes communautaires dans leur travail, et les organismes communautaires ne devraient pas non plus être les seuls à défendre l'importance et la nécessité de leurs services. C'est une responsabilité qui est collective.

855 Ainsi, nous sommes d'avis que pour assurer une implantation harmonieuse et le maintien des ressources communautaires dans le quartier, il faut miser sur l'ouverture du dialogue entre les parties prenantes du quartier.

Il est aussi essentiel que les instances fassent leur part, selon leurs compétences. Elles doivent être présentes dans le quartier pour répondre aux questions des personnes qui y vivent,

860 qui y travaillent, et le fréquentent. Nous sommes convaincus que nous avons un même point commun, celui de souhaiter voir les conditions de vie s'améliorer pour les populations du quartier.

865 Pour cela, nous avons besoin d'espaces de discussions où des résidents et résidentes, organismes et acteurs institutionnels peuvent se rencontrer et renforcer l'empathie nécessaire pour mieux vivre ensemble. C'est pourquoi nous recommandons que la Ville de Montréal prenne position dans l'espace public pour soutenir les projets des organismes communautaires lorsqu'ils font face à des enjeux d'acceptation sociale.

870 Cette recommandation devrait aussi s'appliquer aux autres paliers de gouvernement et aux bailleurs de fonds qui soutiennent financièrement des projets communautaires. Que la Ville de Montréal soutienne la création d'espaces de dialogue entre les parties prenantes d'un même quartier. Ce soutien peut se manifester par des ressources financières, mais aussi par la mobilisation de certaines ressources humaines disposées à participer à ces rencontres d'échanges et à offrir des informations justes, claires au public.

875

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR :

880 Pour assurer une implantation plus harmonieuse des ressources communautaires dans le quartier, la Ville de Montréal doit s'impliquer activement. Puis, on aimerait lui suggérer quelques pistes d'action.

885 Premièrement, on croit que la Ville doit développer une vision des espaces publics qui soit réellement inclusive et accessible, c'est-à-dire une vision qui prend en compte les différents types d'utilisation de l'espace public, parce que tout le monde a le droit d'avoir un accès digne et équitable à la ville.

890 Pour ce faire, dès l'étape de la planification territoriale, la Ville doit inclure davantage les personnes concernées, puis les organismes communautaires. L'expertise des personnes marginalisées et celle des organismes communautaires doit réellement être prises en compte dans toutes les étapes du développement du territoire montréalais.

Même si on n'apprécie pas qu'il y ait des personnes qui dorment dans l'espace public, les crises actuelles ne permettent pas à tout le monde d'avoir un toit sur la tête, il faut le reconnaître. C'est pour ça qu'il faut concevoir un aménagement urbain où chaque personne peut s'y retrouver selon ses besoins et ses types d'utilisation.

895

Prendre en compte les différents besoins permet de pallier certaines problématiques de cohabitation, comme des toilettes dans l'espace public, des boîtes de seringues pour la récupération du matériel de consommation.

900

Deuxièmement, pour faciliter la cohabitation puis la solidarité dans nos quartiers, la Ville doit offrir un accompagnement structurant avant, pendant et après l'implantation de nouvelles ressources au sein des quartiers. Ce soutien des organismes communautaires sur le terrain peut prendre différentes formes, comme l'offre de formations aux commerces, puis aux personnes qui travaillent dans les lieux publics comme les bibliothèques, les centres de loisirs, ou encore le soutien de cette offre de formation là, qui se donne par des organismes communautaires.

905

Les commerces puis le personnel des infrastructures publiques sont très rarement formés pour faire face à des enjeux de cohabitation complexes. Puis ces formations-là pourraient être utiles pour avoir des outils pour faire face à ces types d'interaction.

910

On pourrait aussi fournir des outils à la population, ce qui représenterait un soutien important pour faciliter la cohabitation dans les quartiers. Il est essentiel d'informer les personnes sur les enjeux de cohabitation, puis de mieux comprendre comment y faire face.

915

La CDC Centre-Sud travaille d'ailleurs sur un guide qui s'adresse aux personnes qui habitent dans notre quartier. Ce guide-là va avoir pour but d'informer sur l'historique du Centre-Sud, sur les ressources communautaires du quartier, sur des outils pour favoriser le vivre ensemble, puis sur l'importance des organismes communautaires. Ce genre d'outil là peut favoriser le dialogue puis le vivre ensemble dans les communautés. Puis il en faut plus.

920

Mme ALEXANDRA TANGUAY :

925 En conclusion, il paraît évident que la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale dans
le quartier Centre-Sud et partout sur l'île de Montréal repose sur un effort collectif soutenu. Si
les organismes communautaires jouent un rôle de premier plan dans la réponse aux besoins de
la population vulnérable, ils ne peuvent porter seuls la responsabilité d'assurer une cohabitation
harmonieuse et durable. Pour que ses efforts portent fruit, il est essentiel que les différentes
parties prenantes, les paliers de gouvernement, travaillent ensemble en soutenant activement
930 les projets communautaires et en favorisant le dialogue au sein du quartier. Nous croyons
qu'ensemble, nous avons la responsabilité et le pouvoir de construire des quartiers plus
solidaires, où chaque voix est entendue et où chaque personne trouve sa place.

LA PRÉSIDENTE :

935 Merci beaucoup à vous deux, on entend que vous souhaitez que votre organisme,
comme l'ensemble du milieu communautaire, soit mieux... que leur expertise soit mieux prise
en compte dans un certain nombre d'enjeux qui sont liés à la lutte à l'itinérance et à la
cohabitation sociale.

940 C'est la première fois, moi, que j'entends aussi bien nommé le fait que vous souhaitez
que la Ville de Montréal vous défende, monte au front, quand, par exemple, lors d'une
implantation d'une ressource, il y a divergence dans la population.

945 J'aimerais juste vous entendre une minute sur qu'est-ce qui a motivé cette partie de votre
rapport?

Mme ALEXANDRA TANGUAY :

950 En fait, je pense qu'on s'est beaucoup inspirés des événements qui se sont passés à la
suite de l'ouverture de Benoît-Labre et les problématiques qui en ont suivi. Puis, un peu en
réponse et en prévention de ce qui pourrait arriver dans notre quartier aussi de Centre-Sud. On

955 s'est dit : ça n'a pas de sens que la Ville parle de plusieurs instances de concertation, qu'elle se présente auprès des organismes communautaires, qu'elle appuie les projets fondamentalement, mais qu'elle ne sorte pas publiquement pour montrer son appui. Ce qui laisse un peu dans l'idée que la Ville n'appuie pas ça auprès des citoyens qui sont logés qui ont des questionnements.

960 Donc, on s'est dit qu'il faut qu'ils montrent leur appui. Il ne faut pas juste qu'ils soient acteurs un peu de second plan, mais qu'ils montrent, qu'ils disent qu'ils croient au projet, qu'ils puissent encourager ces projets-là à avoir lieu, puis que l'acceptation sociale soit plus présente, parce qu'ils voient que c'est tout le monde ensemble qu'on a réfléchi à ce projet-là, pas juste une instance, mais que c'est vraiment pensé pour le bien de la population.

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, c'est très clair. Vous voulez ajouter quelque chose?

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR :

970 Rapidement, c'est pour la Ville de Montréal, mais c'est aussi pour tous les bailleurs de fonds qui décident d'investir dans des projets qui prennent place dans nos quartiers. Ces personnes-là décident d'investir des sous parce qu'elles croient que c'est important, mais on aimerait ça que cette décision-là aille jusqu'au bout, puis qu'elles défendent les projets qu'elles décident de soutenir.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Courage politique.

980 **Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR :**

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

985

Monsieur Leclerc, vous avez une question?

M. DENIS LECLERC :

990

Je vais plutôt faire du pouce sur ce que vous venez de dire, parce que j'aimerais juste que vous m'aidiez un petit peu à faire la part... On entend beaucoup... Puis, vous l'avez dit, l'importance de l'autonomie des organismes communautaires, et à d'autres moments, les organismes communautaires demandent que les... comme vous venez de le faire, que les instances...

995

Donc, comment, pour vous, comment concilier ces deux éléments-là? À quel moment on travaille ensemble sur un élément commun, notamment travailler sur la justification de la pertinence d'un lieu, et en même temps, on doit respecter l'autonomie.

1000

Est-ce qu'il y a des moments où vous retrouvez un petit peu en porte à faux si on peut dire, là, sur ces deux notions-là, qui, peut-être d'une analyse simpliste, peuvent avoir l'air en opposition?

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR :

1005

Je pense que... Les organismes communautaires, je pense que leur rêve, ce serait d'être autonomes financièrement, puis de ne pas devoir dépendre d'aucune instance, d'aucune fondation, d'aucun gouvernement pour survivre. Mais ce n'est pas le cas en ce moment.

1010

Les organismes communautaires sont dépendants des financements qui sont souvent publics. Donc, veut, veut pas, oui, on aimerait ça avoir une autonomie complète. En même temps, il y a des partenariats qui se créent avec des paliers de gouvernement, avec la Ville de Montréal. Puis je pense que c'est de voir comment ces partenariats-là, qui sont financiers, peuvent être poussés, aussi, quand il y a des enjeux d'acceptation sociale de projets.

1015 **Mme ALEXANDRA TANGUAY :**

Mais oui, en fait, tu sais, pour tout ce qui est en lien avec les services, la façon, la technique d'intervention, les approches, ça devrait respecter pour que les organismes communautaires aient leur autonomie. Mais c'est sûr que quand on parle d'implantation dans un quartier, au niveau de la Ville, trouver le bâtiment, trouver le bon financement, il est normal que si ces bailleurs de fonds là, ils croient au projet, mais ils vont les appuyer, puis ils doivent sortir.

1020
1025 Parce que, en fait, la plupart des organismes communautaires sont financés par des bailleurs de fonds qui croient aux projets. Mais maintenant, il faut qu'ils soient capables et aient l'audace de nommer puis de dire que c'est important pour la société, ce que les organismes communautaires font. Je peux voir qu'il peut y avoir un écart, mais souvent on peut être ensemble, mais tout en respectant l'autonomie de chaque instance aussi, je crois.

1030 **M. DENIS LECLERC :**

Merci pour les précisions.

LA PRÉSIDENTE :

1035 Judy Gold?

Mme JUDY GOLD :

1040 Oui, bonjour. Les sites de consommation supervisée sont présents dans le Centre-Sud. Il est de notoriété publique que la présence des sites de consommation supervisée est souvent contestée par les riverains. Que pensez-vous du fait que la Ville n'a pas inclus les sites de consommation supervisée dans le mandat octroyé à cette commission?

1045

Mme ALEXANDRA TANGUAY :

1050 En fait, c'est surprenant, parce que ça fait quand même partie des enjeux de
cohabitation. Il y a plein de choses qui n'ont pas été mises, non plus, dans cette consultation-là,
que je crois qui auraient pu être présentes aussi. J'ai l'impression que... J'ai l'impression que ça
peut être... de poser la question ouvertement, puis de laisser les personnes avoir une opinion,
aussi, ça peut être un enjeu de santé publique, aussi, à la fin.

1055 Ces personnes qui utilisent les services de consommation supervisée en ont vraiment
besoin. Les centres de consommation supervisée, il n'y en a pas assez, il n'y en a pas assez
longtemps dans la durée du temps, donc ça peut amener des enjeux de cohabitation, puis des
enjeux d'impression. Je pense que les gens ne comprennent pas qu'est-ce que c'est réellement
ce service-là, puis quelle est la nécessité. Je ne sais pas pourquoi la Ville ne l'a pas mis dedans,
je crois que ça aurait pu être pertinent.

1060

Mme JUDY GOLD :

1065 Ce que la Ville... On a posé cette question lors des audiences au mois de janvier, et la
Ville a répondu que la Ville n'a aucun champ de compétences sur cette question. Ça, c'était la
réponse de la Ville.

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR :

1070 Mais ils pourraient se demander s'ils ont des champs de compétence sur les autres
services, dans ce cas-là.

Mme JUDY GOLD :

1075 Voilà. J'ai une autre question sur un autre sujet. Pouvez-vous dire quelques mots sur la
gentrification et son impact sur le vivre ensemble dans un quartier comme le Centre-Sud?

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR :

1080 On sait que le Centre-Sud, c'est un quartier qui est touché par les enjeux de gentrification, puis c'est un quartier qui va continuer à se développer énormément, aussi, au niveau de sa population qui va doubler, en fait, augmenter de 50 % d'ici 2030. C'est... Oui, c'est ça.

Mme ALEXANDRA TANGUAY :

1085 Oui.

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR :

1090 Donc on va passer d'environ 40 000 à 60 000 d'ici 2030. C'est un quartier... Ces personnes-là, qui vont arriver dans le quartier, vont majoritairement être des personnes qui vont arriver dans les nouveaux développements. On anticipe, nous, ces nouveaux résidents et résidentes qui vont arriver dans le quartier, qui vont possiblement amener des enjeux justement au niveau de la cohabitation, au niveau de... on s'insère dans un quartier qui a déjà une histoire.

1095 C'est pour ça qu'on a fait référence dans notre mémoire à l'histoire du quartier, qui, pour nous, est importante. C'est important de démontrer pourquoi les organismes communautaires sont dans le quartier, pourquoi ils sont tellement importants pour le Centre-Sud. Ils sont là depuis longtemps. C'est un quartier qui s'est développé grâce à ces organismes communautaires, ça a été un quartier qui a été très militant, qu'il est encore.

1100 C'est pour ça qu'on a fait référence dans notre mémoire à l'histoire du quartier, qui, pour nous, est importante. C'est important de démontrer pourquoi les organismes communautaires sont dans le quartier, pourquoi ils sont tellement importants pour le Centre-Sud. Ils sont là depuis longtemps. C'est un quartier qui s'est développé grâce à ces organismes communautaires, ça a été un quartier qui a été très militant, qu'il est encore.

1105 On anticipe ces changements-là qui arrivent, mais on se prépare aussi à ouvrir le dialogue, puis on en parle beaucoup, ça aussi, dans notre mémoire. Je pense que l'ouverture du dialogue est vraiment importante pour nous, justement parce qu'on sait que ce visage-là du quartier va changer, donc d'avoir des espaces où nous, la CDC, mais aussi où on invite les différents paliers de gouvernement à venir nous rejoindre pour offrir les bonnes informations pour ouvrir ces espaces de dialogue là, dans le quartier, ça va nous permettre de faciliter ce vivre

1110 ensemble dans le quartier avec les personnes qui vont venir vivre dans des condos, qui vont venir vivre dans ces nouvelles constructions-là, puis avec les personnes qui sont là depuis longtemps, qui s'inscrivent dans un quartier d'origine ouvrière. Je pense que cette ouverture de dialogue là est vraiment nécessaire dans le Centre-Sud.

LA PRÉSIDENTE :

1115 On comprend, dans ce guide d'utilisation dont vous avez parlé, que c'est d'abord un outil de sensibilisation. Quelqu'un m'a dit... Je ne suis pas allée faire la recherche encore, que c'était une lettre d'amour au quartier? Vous pouvez nous dire ça?

Mme ALEXANDRA TANGUAY :

1120 On ne le savait pas, que c'était une lettre d'amour, mais c'est une belle chose. Nous, on y croit, au Centre-Sud, à l'histoire, au militantisme, à l'importance de ce quartier riche, donc évidemment, on fait ça en prévention. On veut garder cette importance-là active. Après ça, si c'est une lettre d'amour, tant mieux.

1125 Nous, on est plus « attention, c'est ce qui va se passer ». On veut parler, aussi, de ce qui est déjà fait, dans quoi les personnes qui vont s'y installer, dans quoi ils vont s'imbriquer aussi. Venez consommer dans nos épiceries solidaires, venez à la cantine chez Sylvie, au Centre social Centre-Sud. C'est vraiment important pour nous aussi, donc peut-être une lettre d'amour, une lettre d'amour pour les gens qui sont ici, qui le fréquentent et qui le vivent. Ouais.

LA PRÉSIDENTE :

1135 Pour moi, le lien que je fais, c'est que si on est bien au courant de ce qui est la trame historique et d'engagement d'un quartier, on a peut-être plus tendance à vouloir en être fiers et éventuellement, s'il y a des ressources qui doivent s'implanter, et tout ça, ou celles qui sont déjà largement dans votre quartier, qu'on puisse en être fier, d'avoir offert ça à notre population.

Mme ALEXANDRA TANGUAY :

1140

Oui, effectivement. Il faut être très fier de ce qui se passe au Centre-Sud, parce qu'il s'en passe beaucoup de choses. Puis c'est du travail vraiment exceptionnel des organismes communautaires sur le territoire.

1145

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup à vous deux et bonne continuation.

Mme ÉLÉONORD ROBERT-D'AMOUR :

1150

Merci.

Mme ALEXANDRA TANGUAY :

1155

Merci beaucoup.

M. DENIS LECLERC :

1160

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on prend une petite pause et nous allons accueillir une autre intervenante dans quelques secondes.

1165

Alors nous allons maintenant accueillir et écouter madame Cloé Gautier de l'organisme PAS de la rue. Bonjour.